

Les discours des mères Aperçus dans les romans et lais du XII^e et XIII^e siècles

Sans s'arroger la place qu'occupe le père dans la littérature, la mère est un personnage bien représenté dans les textes médiévaux¹ et elle est même souvent montrée comme quelqu'un d'essentiel qui peut concentrer sur lui une partie de l'attention dramatique. Être mère, en réalité ou en littérature, c'est posséder un statut personnel, familial et social et c'est dans ces conditions de triple inscription que nous avons choisi de nous intéresser aux discours tenus par les mères à partir d'un échantillonnage conséquent d'une trentaine de romans et de lais des XII^e et XIII^e siècles : les discours rapportés semblent en effet à même de restituer précisément l'enchevêtrement de liens qui définissent, attachent ou retiennent la mère, ce « personnage *relatif et tridimensionnel* »², comme la définit Élisabeth Badinter. Force est de constater en premier lieu que les conditions de production de ces discours sont extrêmement fluctuantes, ce qui est peut-être le signe d'un intérêt inégal de la part des auteurs, mais plus vraisemblablement d'une absence de conceptualisation figée de la figure maternelle. Les différences de contenu enregistrées par ces discours suggèrent d'ailleurs la même leçon, puisqu'elles montrent à leur tour comment se modèle d'un texte littéraire à l'autre une figure maternelle plus complexe qu'on aurait pu l'imaginer

1 — Etudiant la présence des mères et/ou des enfants dans un échantillonnage d'une centaine d'ouvrages romanesques et épiques, D. Desclais Berkvam remarque leur représentation dans 80% de ces œuvres (*Enfance et maternité dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Champion, 1981, p. 10).

2 — E. Badinter, *L'amour en plus*, Paris, Flammarion, Le Livre de Poche, 1980, p. 33.

de prime abord, plus vivante aussi puisque variable et non pas confinée dans un registre, une fonction. C'est sans doute ce qui permet au personnage de la mère d'échapper au stéréotype, dans le roman comme dans la vie : une attention portée plus spécifiquement aux procédés stylistiques mis en œuvre avec récurrence, avec insistance, nous amènera enfin à nous interroger non pas sur l'existence mais sur l'écriture dès cette époque d'un discours maternel, perceptible, reconnaissable et bien défini.

I. Le discours de la mère révélateur d'une relation complexe

L'observation des circonstances qui président à la prise de parole des mères permet en premier lieu de montrer facilement comment le personnage maternel est fondamentalement pris dans le réseau étroit d'une relation triangulaire. Les liens noués qui lui donnent sa spécificité, même en littérature, ne sont ni unilatéraux ni toujours semblables.

Première évidence, la machine littéraire semble très favorable aux économies narratives : la présence de la mère dans la littérature romanesque médiévale est généralement inversement proportionnelle à celle du père³. Comme s'il existait une loi de compensation, qui semblerait aussi suggérer que le partage de l'autorité ne peut exister que difficilement entre parents de papier, la mère est d'autant plus souvent présente que le père est absent ou disparu ; ce cas de figure est particulièrement fréquent dans les romans arthuriens ou tristaniens dans la mesure où il s'agit là justement de l'une des constantes caractérisant le héros indo-européen. Ainsi en est-il de Perceval, *le filz a la veve dame* (v. 74)⁴, de Merlin ou de Lancelot : ces fameux héros, pour ne citer qu'eux, connaissent tous trois, à un moment donné au moins dans le roman, cette présence et cette parole maternelles. Remarquable de ce point de vue est justement l'insistance avec laquelle Chrétien de Troyes accorde la primauté au personnage du père et s'acharne à ignorer ou à minorer dans ses quatre premiers romans ce personnage de la mère, en tout cas à ne pas lui déléguer une seule fois la parole. La différence avec les romans antiques ou avec un roman comme celui de *Berte as grans piés* est

3 — M. A. Mann remarque le même phénomène dans la littérature française classique et moderne : voir son ouvrage *La mère dans la littérature française. 1678-1831*, New York/Bern, Peter Lang, « American University Studies », II/92, 1989, p. 11.

4 — Chrétien de Troyes, *Perceval ou le Conte du Graal*, dans *Œuvres complètes*, sous la dir. de D. Poirion, Paris, N.R.F., Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1994.

particulièrement sensible de ce point de vue, puisque ceux-ci font la part belle à la mère : en particulier dans le *Roman de Thèbes*⁵, mais aussi dans le *Roman d'Alexandre* ou dans l'*Enéas*, la mère est détentrice de la parole et animée par de longs discours.

L'existence du père oblitère donc celle de la mère. Le cas le plus répandu et le plus banal, conforme au schéma social pré-établi, est qu'en présence du père ou aux yeux du monde, la mère ne délivre pas la première son discours, quel qu'il soit⁶ ; ses propos interviennent selon l'ordre hiérarchique qui impose et consacre le plus souvent d'abord ceux du père⁷, voire, éventuellement, ceux du fils. Le père est le maître et, contrairement à lui, la mère en principe n'a aucun droit sur son enfant. La littérature reflète bien ici la situation réelle. Jocaste⁸ ou Ygerne⁹ restent impuissantes face à la décision paternelle de tuer ou d'enlever leur enfant. Impression est ainsi donnée qu'une mère bien souvent n'a d'autre avis que celui du père, c'est-à-dire de son mari, et il est notable que dans le cadre des romans généalogiques (*Cligès*, *Le Roman de Silence*) la maternité prive inopinément les jeunes femmes de leur droit à la parole et les relègue à partir de ce moment de leur vie au rang d'accessoire muet.

La mère entièrement libre de s'exprimer quand bon lui semble est une figure plus rare que la précédente ; l'interlocuteur est alors plus souvent le fils que le mari : l'urgence ou l'importance de certaines situations (le mariage d'une fille dans l'*Eneas*, v. 3285-3330 ; la nécessité de détourner la colère du duc dans *Robert le Diable*), une structure familiale où le fils continue d'accorder une place de choix à sa mère, en l'absence de père en particulier (dans le *Roman d'Alexandre*, la mère de Darius, à qui son fils ne refuse rien, en est un exemple¹⁰) sont évidemment des facteurs qui favorisent l'épanouissement de pareilles situations.

5 — Notant la volonté de l'auteur de démarquer nettement son ouvrage des chansons de geste, F. Mora-Lebrun signale « l'extension tout à fait remarquable du rôle joué par les femmes. Là encore se perçoit bien sûr l'influence de Stace, qui donne aux sœurs, aux mères et aux épouses une place assez privilégiée, voyant en elles le *melior sexus*. » (*Le Roman de Thèbes*, éd. F. Mora-Lebrun, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres gothiques », 1995, Introduction, p. 27)

6 — Chrétien de Troyes, *Lancelot ou le Chevalier de la Charrette*, dans *Œuvres complètes*, op. cit., v. 2516-2525.

7 — Voir *Eneas*, éd. J.-J. Salverda de Grave, Paris, Champion, 1985, t. II, v. 6299-6314 et 6315-6370 ; voir encore Chrétien de Troyes, *Yvain ou le Chevalier au Lion*, dans *Œuvres complètes*, op. cit., v. 3851-3898.

8 — Voir *Le Roman de Thèbes*, v. 53-85.

9 — Voir Robert de Boron, *Merlin*, Paris-Genève, Droz, 1980, § 72, 52-54, § 75, 20-40, § 76, 19-22.

10 — *Le Roman d'Alexandre*, éd. E. C. Armstrong/L. Harf-Lancner, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres gothiques », 1994, II, 147, v. 3053-3060.

A l'extrême, on relève enfin quelques cas singuliers où la parole de la mère surprend par une autonomie débridée, ignore toute retenue, mais ces exemples font bien sentir que la relation privilégiée mère-enfant n'est pas fixée une bonne fois pour toutes et qu'elle n'est rien moins que complexe. Par-delà l'impression étrange qu'ils donnent souvent d'être des dérapages puisqu'ils conduisent la mère à risquer la vie de son enfant, ces partis-pris de l'histoire jouent toujours dans l'économie générale du roman comme de formidables ferments narratifs. C'est l'exemple offert par Marie de France dans le lai de *Fresne*¹¹, également par la *Première Continuation de Perceval*, où l'enfant de Gauvain est placé par la terrible volonté de sa mère comme bouclier vivant devant stopper un combat entre son père et son oncle, Bran de Lis¹². C'est, dans *Guillaume d'Angleterre*, le subit désir de la reine accouchée de ses deux fils, qui se plaint à son réveil d'être torturée par la faim et qui implore son mari de la laisser manger l'un de ses enfants¹³.

Dans nos textes, la relation à l'enfant est ainsi beaucoup moins unilatérale que ne l'est celle au père, ce qui est attendu. En effet, la mère est privée de statut juridique et, selon le droit, elle n'a aucun pouvoir sur son enfant, mais par ailleurs, dans la religion chrétienne, la maternité confère à la femme une identité et un pouvoir particuliers puisqu'il est commandé à l'enfant d'honorer sa mère comme son père¹⁴. Les textes montrent bien une ambivalence des comportements ainsi suscités de la part de la progéniture qui oscille entre obéissance, respect et rébellion face à une autorité maternelle qui n'est pour l'époque qu'un vœu pieux. Dans quelques cas qui s'expliquent ainsi, l'enfant, surtout quand il s'agit d'un mâle destiné au plus haut avenir, n'hésite pas à prendre en défaut, à remettre en question les discours antérieurs de sa mère, à contester la domination maternelle. On se souvient de la façon dont Perceval suscite la répétition du discours de sa mère pour mieux l'éliminer, l'instant d'après :

— Mere, ne soliez vos dire
Que li enge Deu nostre sire

11 — Marie de France, *Lais*, éd. J. Rychner, Paris, Champion, 1978, v. 91-94.

12 — *Première Continuation de Perceval*, éd. W. Roach/C. -A. Van Coolput-Storms, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres gothiques », 1993, v. 5043-5046.

13 — Chrétien de Troyes, *Guillaume d'Angleterre*, dans *Œuvres complètes*, op. cit., v. 514-520.

14 — C'est le quatrième commandement du décalogue (*Exode* XX, 12). Dans *Berte as grans piés*, Marie est dite, de façon symptomatique, « mere honnoree » (Adenet le Roi, *Berte as grans piés*, éd. A. Henry, Genève, Droz, 1982, v. 1157).

Sont si tres bel [...] ?

— Biaux fiz, ancor le di ge bien.

Jel dis por voir e di ancores.

— Teisiez, mere ! Ne vi ge ores

Les plus beles choses qui sont [...] ?

(*Perceval ou le Conte du Graal*, v. 383-391)

Parfois, le désaccord n'est pas marqué de façon aussi tranchée et brutale mais, en l'absence du père, le fils est le seigneur du domaine familial, le détenteur incontesté d'un pouvoir féodal qui lui donne sur sa mère la préséance ; c'est ce que l'on peut observer à plusieurs reprises dans *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*¹⁵.

Dans la mesure où les relations maternelles sont si diverses, il est évident que les discours tenus par les mères ne peuvent que l'être à leur tour, dessinant des figures ou des fonctions qui varient, mais sans surprise.

II. Discours et figures de mères : variations

Dans le florilège de textes que nous avons dépouillés, quatre raisons majeures décident ou poussent les mères à parler : 1°) exprimer leur émotivité, mues par l'amour, 2°) éduquer, 3°) convaincre ou persuader, 4°) révéler. A travers ces discours, quatre fonctions maternelles se dessinent, qui nous sont familières et semblent bien, *a priori*, des composantes essentielles de la maternité.

L'amour maternel est un ressort puissant, fréquemment utilisé ; il paraît en particulier dans les discours où éclate la douleur ou la joie. La littérature offre un équivalent — il serait sans doute plus juste, pour des raisons chronologiques, de dire : propose un modèle — de ce qui commence tout juste à se répandre dans l'iconographie ou la statuaire à la même époque avec la double figure de la *mater dolorosa* et de la vierge de tendresse. C'est le modèle de la Vierge Marie, tel qu'il est façonné nouvellement autour d'une exaltation de la maternité glorieuse du fils de Dieu, qui guide la création¹⁶. L'amour maternel s'exhale dans tous les romans où parle la mère ; il revêt parfois l'allure de l'admiration (*Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, v. 3274-3275, 3296-

15 — Voir par exemple les vers 1023-1027 et 1096 de Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, éd. F. Lecoy, Paris, Champion, 1979.

16 — A partir du XII^e siècle l'*Ave Maria*, à la gloire de la mère de Jésus, devient une prière populaire.

3299, 3366-3369), parfois celle de la feinte colère suscitée par la peur (ainsi de la reine Candace tremblant pour la vie de son plus jeune fils dans *Le Roman d'Alexandre*, v. 4803-4836). Il conditionne le chagrin, la peine de la mère anxieuse ou déçue. Blanchefleur ainsi, après sa brève et froide entrevue avec celle qui se dit sa fille, manque défaillir de douleur :

Aÿde Dieus, fait ele, qui onques ne menti !
(*Berte as grans piés*, v. 2127)

Mais en particulier il investit dans nos romans des passages dramatiques de déploration funèbre, de deuil. Parmi ces *planctus* de mères clamant leur peine, celui de la mère de Pallas dans l'*Eneas* est assurément l'un des plus importants par sa longueur, par sa nouveauté et aussi l'un des plus touchants. Venant après celui du père, il en apparaît comme une amplification directe, et cette différence de retenue mime non pas la supériorité ou la plus grande intensité de l'amour maternel, mais bien plutôt l'attachement viscéral qui lie la mère à l'enfant et s'épanche comme un trop-plein :

Forment se dementoit li pere,
de l'autre part ploroit sa mere.
« Biaux fiz », fait el, « tant mar vos oi,
vostre vie a duré molt poi. [...] »
Lasse, ja n'avrai mes confort
de ma tristor des qu'a la mort ;
toz tens manrai ma vie an duel,
la morz me prendroit or mon vuel ».
La roïne se dementoit,
li rois molt sovant se pasmot [...].
(*Eneas*, v. 6315-6372)¹⁷.

En seconde instance, la volonté d'éduquer anime aussi les discours maternels : la mère est montrée dans les romans dans sa fonction « nourricière » (au sens médiéval du verbe *norrir*) qui assure le bien-être corporel et moral ou spirituel de ses enfants. Cet aspect didactique d'une mère qui enseigne ou qui apprend est en fait fort réduit à l'époque et il ne semble pas aller de soi. Les exemples que l'on peut ici relever sont peu nombreux, mais

17 — La reprise des mêmes mots pour rapporter la douleur du père et celle de la mère dément en fait ici ce qu'affirmera bientôt l'Eglise dans le sillage de saint Thomas d'Aquin : la mère aime plus son enfant que le père. Voir à ce sujet la mise au point historique de S. Vecchio dans *Histoire des femmes*. 2. *Le Moyen Âge*, sous la dir. de Chr. Klapisch-Zuber, Paris, Plon, 1991, pp. 134-135.

ils paraissent significatifs et fort représentatifs du domaine d'instruction où la mère peut intervenir sans empiéter sur le rôle confié au(x) précepteur(s) que l'enfant ne manque pas d'avoir : les choses de la vie ou le contrôle des mœurs (ce qui est essentiel pour les filles), les pratiques religieuses¹⁸. On songe bien sûr aux enseignements que Lavine reçoit de sa mère sur ce mal d'amour qui n'est pas vraiment une maladie, mais peu s'en faut (*Eneas*, v. 7916-7935) ou sur les mœurs amoureuses des Grecs que la reine accuse d'homosexualité (*Id.*, v. 8565-8593). La mère de l'héroïne du lai de l'*Aubépine* « mout bonement doctrine [sa fille] » (v. 78)¹⁹, et elle l'empêche bientôt de voir son ami (v. 102-105), voulant préserver la vertu de sa fille. La Dame du Lac réprimande son fils adoptif dans le *Lancelot* en prose parce qu'il a agi inconsidérément²⁰. La mère de Perceval enfin nous propose un fameux exemple d'instruction condensée en moins de cent vers (*Perceval ou le Conte du Graal*, v. 527-530), et pour le moins rudimentaire, qui énonce quelques règles de conduite élémentaires, concernant les dames et les jeunes filles, le nom, les prières à adresser à Dieu dans les églises et les chapelles : l'essentiel serait-il ici dit²¹ ?

La troisième motivation à l'œuvre qui incite les mères à parler dans les romans est le souhait ou la volonté de convaincre ou de persuader, disons plus généralement de transmettre leur pensée, de la faire admettre et de faire agir, par la douceur de la demande, la sagesse du conseil ou par l'autorité péremptoire de l'ordre. La mère peut alors être pourvue d'un rôle politique auprès de son fils le roi qu'elle conseille et ce rôle l'inscrit d'abord comme figure de la féodalité qu'elle incarne : elle est la reine-mère, ce qui vaut presque comme statut. En particulier dans les romans antiques d'*Alexandre* ou de *Thèbes*, les reines-mères des princes endossent ce rôle actif et diplomatique d'intermédiaire : Jocaste intercède auprès de chacun de ses fils, Étéocle et Polynice, pour qu'ils s'accordent et cessent leur guerre fratricide ; elle représente le droit (*Roman de Thèbes*, v. 3887-3906, 4437-4451, 8377-8386, etc.) ; de même, c'est Olympias, la mère pleine de sagesse

18 — A l'opposé, Marie, elle, reçut un enseignement de son fils et l'iconographie aime à représenter ce genre de scène où Jésus, enfant, dispense à sa mère son enseignement.

19 — *L'Aubépine*, dans *Lais féériques des XII^e et XIII^e siècles*, éd. A. Micha, Paris, GF-Flammarion, 1992.

20 — *Lancelot*, éd. A. Micha, Paris-Genève, Droz, 1980, t. VII, IXa, 19-21.

21 — Pour la mère de Tyolet, dans le lai du même nom, la « somme » se réduira à trois vers : « Ne t'acompaignes a nul homme/ne a fame ne donoier/qui commune soit de mestier ». (*Tyolel*, dans *Lais féériques des XII^e et XIII^e siècles*, op. cit., v. 273-275).

d'Alexandre, qui est choisie en l'absence de son fils comme dépositaire du pouvoir (*Roman d'Alexandre*, v. 7717-7739). Quelquefois, la situation se présente autrement : le contexte n'est plus politique mais affectif, ce qui peut contribuer grandement à crispier êtres et choses ; il ne s'agit pas tant de conseiller le souverain que de le persuader en obtenant satisfaction ou de le circonvenir et d'imposer son choix, sa volonté, par-delà le désaccord. La mère de Lavine, décidément très active, argumente ainsi auprès de son époux pour qu'il change d'avis, pour qu'il suive la voie qu'il s'était fixée, donne à Turnus sa fille et sa terre, même contre l'avis des dieux (*Eneas*, v. 3283-3330). Vénus exerce habilement son chantage auprès de Vulcain en lui proposant la jouissance de son corps en échange de la fabrication d'armes pour son fils Eneas (*Id.*, v. 4311-4340). La mère de Désiré demande au roi d'exaucer ses vœux, c'est-à-dire d'assurer l'avenir de ses enfants et de lui faire épouser Désiré²². En exagérant au pire cette facette autoritaire de la mère, la littérature propose quelques terribles exemples où de toute évidence donner la parole à ces mères permet de faire d'elles de façon radicale et définitive des mères dénaturées. Ainsi en est-il du personnage de Procné qui donne son fils en pâture à son mari pour venger sa sœur dans *Philomena*²³ ou du personnage diabolique de la mère du héros dans le récit du septième sage, *Cygni*, tiré du *Roman de Dolopathos*²⁴.

Enfin la mère parle pour révéler²⁵ : elle prend le visage de la devineresse ou de la prophétesse, plus simplement, elle est détentrice d'un savoir qu'elle transmet à un moment choisi. Son enfant en est le principal bénéficiaire, mais sans exclusive. Lorsque ce dernier cas, plus rare, se présente, alors la révélation en acquiert une légitimité publique : c'est par exemple ce qui se passe dans le lai d'*Yonec*, quand la mère du héros fait connaître à son fils son histoire en présence de toute l'assistance²⁶. La mère s'exécute sous la contrainte, comme dans *Tydorel*, *Robert le Diable*, ou librement, de son propre chef, de son plein gré. Cette révélation est là pour aider l'enfant, lui dicter sa conduite (ainsi

22 — Désiré, dans *Lais féériques des XII^e et XIII^e siècles*, *op. cit.*, v. 697-702 et v. 718-724.

23 — Chrétien de Troyes, *Philomena*, dans *Œuvres complètes*, sous la dir. de D. Poirion, Paris, N.R.F., Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, v. 1282-1406.

24 — Herbert, *Le Roman de Dolopathos*, éd. J.-L. Leclanche, Paris, Champion, 1997, t. II, v. 9325-10151.

25 — Voir l'article spécialisé de R. Colliot, « Un rapport dramatique mère/enfant dans le récit médiéval : la mère dénonciatrice du crime », dans *Senefiance* n°26, *Les relations de parenté dans le monde médiéval*, CUER MA, 1989, pp. 163-176.

26 — *Yonec*, dans *Lais de Marie de France*, *op. cit.*, v. 539.

Margiste face à sa fille Aliste dans *Berte as grans piés*, v. 368-378), lui permettre de comprendre ou de se sauvegarder ou encore de mieux se situer dans le monde qui l'entoure. Ce secret savoir sonne parfois comme du simple bon-sens, comme dans *Tydorel*²⁷ : il tire sa vérité du terreau de l'expérience ; mais le plus souvent il s'enracine dans le temps, dans le passé : il concerne en particulier le père de l'enfant, la généalogie (le « lignage »), l'histoire de la famille. Le discours de la mère remonte alors dans le temps ; la mère est la nécessaire courroie de transmission qui relie ce passé naguère inconnu au temps présent. La mère du juge accusateur (*Merlin*, § 15, 7-9) ou celle de l'enfant qu'on enterre (*Merlin*, § 25, 31-36), la mère de Frêne²⁸ (*Fresne*, v. 466-484) ou de Perceval (v. 412-483), et aussi Ninienne, la mère adoptive de Lancelot, la mère de Tydorel ou de Robert le Diable se retrouvent ici. Parfois, mais c'est un cas de figure moins répandu, pour peu qu'elle soit fée comme la mère de Gauvain dans *L'Âtre périlleux* ou comme l'amie de Désiré, elle domine en outre l'avenir et en fait profiter son fils (*L'Âtre périlleux*, v. 1577-1603²⁹) ou son ami, père de ses enfants (*Désiré*, v. 755-758) à qui elle fait connaître son destin. Enfin, il convient de remarquer que les révélations ne sont pas toujours réservées exclusivement aux enfants, quelques-unes profitent à un interlocuteur moins intime. Comme si cela n'était pas dans la nature des choses, Jean Renart en joue dans son *Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole* : la mère n'aurait ainsi jamais dû divulguer au sénéchal la rose que sa fille, la belle Liénor, possédait sur la cuisse, parce que c'était un secret de famille (v. 3362-3369) !

Les discours maternels ne sont donc pas tous sous-tendus par une seule et même visée, ils n'obéissent pas aux mêmes exigences, ils ne dessinent pas le même visage maternel. Dans la mesure où ils interviennent directement pour construire et traduire ce personnage polymorphe de la mère, il semble légitime de s'intéresser plus précisément à leur écriture.

III. Les caractéristiques du discours maternel

En français moderne, le discours maternel est très précisément caractérisé par des faits linguistiques qui lui sont propres, tels l'imparfait hypocoristique, l'emploi de la troisième personne pour désigner l'enfant à qui l'on s'adresse, le recours à un maté-

27 — *Tydorel*, dans *Lais féeriques des XII^e et XIII^e siècles*, op. cit., v. 283-294.

28 — *Fresne*, dans *Lais de Marie de France*, op. cit., v. 539.

29 — *L'Âtre périlleux*, éd. B. BWoledge, Paris, Champion, 1936.

riel lexical propre dominé par les diminutifs et les hypocoristiques à valeur affective (avec phénomènes de métaphorisation d'une part, de gémination d'autre part)³⁰. Ces usages spécifiques, qui peuvent sembler bêtifiants et qu'à la fin du Moyen Âge Charles d'Orléans parodie non sans humour dans l'un de ses rondeaux³¹, sont absents des textes médiévaux que nous avons lus où le discours qui est tenu est un discours littéraire d'adulte : ils sont attestés à une date ultérieure et peut-être se sont-ils effectivement installés plus tardivement dans la langue. Il serait faux d'affirmer pour autant que les discours des mères sont dépourvus de traits stylistiques remarquables qui les particularisent. Nous en citerons quelques-uns qui frappent par leur récurrence et tendent justement à écrire uniment le personnage maternel. On signalera à ce propos que le discours des mères adoptives ou des nourrices ne se distingue pas stylistiquement de celui des mères biologiques : on peut ainsi mettre en parallèle les discours de Ninienne (*Lancelot en prose*), des nourrices de Merlin (*Merlin*) ou de celle qui s'occupe du jeune prince tué par un monstrueux serpent dans le *Roman de Thèbes* et ceux de la reine des Grandes Douleurs, de la mère de Merlin ou encore de la mère du jeune prince qui apparaissent dans les mêmes œuvres.

L'appellatif qu'elles utilisent en premier lieu pour s'adresser à leur enfant est le plus typique et le plus significatif de ces traits parce qu'il construit à la fois le locuteur comme parent, mère ou père (et il convient de remarquer que les occurrences relevées se trouvent indifféremment dans la bouche de l'un et de l'autre), et l'interlocuteur comme enfant : *biaus tres douz filz*, *biaus dolz filz*, *biaus filz*, *chiers filz* (plus rare), *filz* (plus grave) ou *ma bele fille*, *ma bele fille chiere*, *ma fille*, *fille* ponctuent ainsi ces discours, en marquent aussi les contours et les articulations, dès que le propos prend de l'ampleur. Le terme d'*enfant*, pour être plus rare, n'en est pas moins présent, et l'on sait qu'il est chargé d'une forte valeur affective³². Le choix de ces appellatifs est remarquable car

30 — D'où des énoncés du type : « Oh ! il était bien sage, le chouchou de maman, le petit lapin ... ». On pourra consulter en particulier la bibliographie donnée sur le sujet par E. Avignon, *Le langage d'une mère à ses enfants*, Doctorat nouveau régime, Université de Paris VII, 1988.

31 — Voici le rondeau que propose Charles d'Orléans sur le langage tenu aux enfants : « Quant n'ont assez fait dodo Ces petiz enfanchonnés, Il portent soubz les bonnés Visages plains de bobo. C'est piüé s'il font jojo Trop matin, les doulcinés, Quant etc. Mieulx amassent a gogo Gesir sur molz coissinés, Car il sont tant poupinés ! Helas ! che gnogno, gnogno, Quant etc. » (Charles d'Orléans, *Ballades et Rondeaux*, éd. J.-Cl. Mühlenthaler, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres gothiques », 1992, *Rondel 89 (CCLXX)*, p. 470)

32 — Dans *Perceval ou le Conte du Graal*, Ygerne l'utilise à propos de son fils, Arthur,

il élimine dans les discours maternels le recours au prénom des enfants : certes, c'est peut-être là l'usage dominant dans la société à cette époque ; mais, quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'une coutume ou d'une convention littéraire, le fait que tous ces mots et syntagmes soient porteurs du lien maternel et l'expriment, explique à nos yeux leur préférence. Le fréquent retour en outre de ces mots de prédilection dans les propos maternels s'interprète enfin aisément par le plaisir que les mères peuvent éprouver à se remplir la bouche de ces mots d'amour.

La mention de Dieu comme instance suprême qui préside notamment aux hasards de la destinée, mais aussi qui a privilégié en Marie une figure maternelle d'exception, ou l'invocation à Dieu est elle aussi extrêmement fréquente. A la limite, elle est éventuellement réduite à la forme directement interjective : *Deu ! por Deu !* Elle sollicite l'attention de l'interlocuteur, elle le place en position de témoin, par exemple, par l'emploi choisi du syntagme figé *si m'aïst Dex*. On aurait tort, semble-t-il, de minorer cet emploi du nom de Dieu et de n'y voir qu'un tic de langage ou une simple ornementation vidée de son sens : sa fréquence dans le discours maternel témoigne d'un lien fondamental et son choix comme interjection est lui aussi remarquable car ces interjections n'entrent pas en concurrence avec d'autres interjections du type *par foi* ou *par mon chief* qui naissent dans d'autres bouches. La mère semble ainsi par ce recours placer son propos sous le patronage divin.

La reduplication de termes est elle aussi une constante qui traverse les différents discours. Plutôt que de voir en elle la marque notoire d'une faiblesse essentielle de la femme, comparable à celle des séniles vieillards, nous serions tentée de croire que ces répétitions sont guidées par une volonté toute pédagogique d'assener le propos avec insistance ou qu'elles signalent une vive émotion qui empêche la pensée de se dérouler de façon parfaitement linéaire et qui l'oblige, pour progresser, à se ressaisir régulièrement, à revenir à son point de départ. Parfois, la répétition n'est pas celle du même au même, elle joue de variations qui chantent à leur façon la plénitude obsessionnelle du sentiment maternel. On peut ici songer à ce que dit de son fils la mère de Guillaume dans *L'Escoufle* au moment de le quitter :

qui est centenaire (v. 8169). Voir ce que dit D. Desclais Berkvam dans son ouvrage au sujet de l'emploi de ce nom (*Enfance et maternité dans la littérature française des XII^e et XIII^e siècles*, op. cit., pp. 57-58).

C'est m'esperance, c'est ma joie,
C'est mes joiaus, c'est mes soulas³³.

Quoique moins sensibles, d'autres effets sont encore à mentionner pour finir : la domination de l'asyndète, le passage incessant d'un temps à un autre, éventuellement concrétisé par la multiplicité d'adverbes qui enjambent allégrement les différentes catégories temporelles (*onques, ja, mais*) et confèrent ou restituent une certaine ubiquité à la mère, le choix de prédilection de la cause et, dans son sillage, l'appel aux exemples explicatifs ou justificatifs, enfin la conjugaison très vivante des différentes modalités (interrogative, exclamative, jussive) qui font que les paroles maternelles, plus que d'autres, s'énoncent en définitive sur plusieurs modes musicaux et restent plus facilement ancrées dans les mémoires.

Il est certain que tous les discours maternels sont rigoureusement construits, comme n'importe quel discours, et qu'en outre chacun des quatre types de discours que nous avons précédemment identifiés dans la bouche des mères se caractérise par des spécificités de style, mais celles-ci tiennent à la visée particulière qui oriente le propos et on peut penser qu'elles ne sont dues en rien au fait que ce sont des mères qui parlent. En revanche, les quelques constantes que nous avons sommairement relevées transcendent les différents types de discours maternels et contribuent justement à faire émerger la notion de « discours maternel ». C'est la convergence d'un certain nombre de facteurs — dont aucun n'est en propre l'apanage exclusif du discours maternel —, qui imprime une coloration propre, reconnue comme « maternelle », à ces propos ou qui s'efforce de le faire, c'est par ce faisceau que l'écrivain cherche à faire « comme si » une mère parlait en réalité.

Pourquoi modaliser pour finir nos propos ? Force est de remarquer que les discours maternels, en particulier ceux où s'exprime un sentiment, sont souvent doublés, renforcés par des gestes qui traduisent eux aussi et tout aussi bien la charge affective. C'est sans doute une manière de signaler que les mots sont toujours en deçà des choses. C'est un cas de figure presque systématique dans les discours de déploration. Pleurs, mains que l'on tord, cheveux que l'on arrache, perte de connaissance, voilà un langage qui, pour n'être pas oral, traduit expressément la douleur intense. Inversement, puisque ce langage ne souffre pas

d'incompréhension possible, pourquoi ne pas s'en suffire et pourquoi rapporter de surcroît, en surplus, les paroles de la mère ? On est obligé de reconnaître que, par-delà son caractère conventionnel, stéréotypé (le moule étant le discours de la mère de saint Alexis), le discours inscrit presque toujours précisément, sous une forme ou une autre, le lien charnel qui unit la mère, et la mère seule, à son enfant : « Moi qui te portai ... ». On a ainsi l'impression d'une volonté affirmée de typer le discours maternel, pour lui conférer une identité personnelle ou une saveur particulière, ce qui ne se fera pas avec le discours du père. Tout se passe, semble-t-il, comme si la mère à qui la société refuse alors une identité et une autorité propres se forgeait son propre discours, discours qui, du moins, la fait reconnaître explicitement.

Aux XII^e et XIII^e siècles, la position de l'Eglise vis-à-vis de la maternité n'est pas tranchée puisqu'il s'agit de concilier *Ancien* et *Nouveau Testament* : celle-ci est à la fois une douleur, qui châtie Ève pour son péché (*Genèse* III, 16), et un moyen de rédemption pour la femme (*Première Épître à Timothée* 2, 15). La littérature rend compte à sa façon de cette ambivalence et de l'intérêt particulier des clercs de cette époque pour ce phénomène. Il est symptomatique de constater que la mère n'est pas un personnage négligé par les romanciers et les discours qu'ils lui prêtent nous indiquent assez clairement comment ils conçoivent ce personnage. Le discours maternel n'est certes pas plus celui de la raison, du bon-sens — sagesse ou savoir —, que celui de l'émotivité ; il est tout cela à la fois. Mais, derrière cette apparente diversité, cette aptitude à se métamorphoser, dont certains pensent qu'elle est richesse et d'autres signe évident de faiblesse, se devine pourtant une spécificité, qui s'accentuera — au moins dans son affleurement dans la littérature — dans les siècles à venir, qui fait que l'on peut parler aujourd'hui de discours maternel.

Danièle JAMES-RAOUL
Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)